



EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MARS 2024

Election d'un-e représentant-e de l'Union démocratique du centre du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Arnaud MANGANO, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9 et 10) (RCM, art. 130, lettre B)

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un-e représentant-e au sein du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève [RCM, art. 130, lettre B]

Est élu:

- M. Pascal GERVAZ (UDC)

certifié conforme

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard